

Fédération
Nationale
Équipement
Environnement



Le Courrier du Militant

de l'Équipement et de l'Environnement

Une fédération unie et forte

Des syndicats organisés, revendicatifs et en lutte



N° 1523

3 mai 2024

Le Courrier du Militant Numéro 1523

sommaire 1523

Manifestation FNEE CGT du 25 avril 2024	pages 3-5
Officiers de Port et Officiers de Port adjoints: reconduction de la grève	page 6
Semaine en 4 jours : c'est NON- communiqué FNEE CGT	page 7
US CGT DDT 18 : courrier au Préfet	page 8
DDT de l'Ardèche : déclaration au CSA	pages 9-10
Journée fédérale « contractuels »	page 10
Plus d'infos - liens	page 11

agenda

15/05	Secrétariat fédéral
22/05	Réunion de l'UFR
28/05	Etats généraux de l'industrie et de l'environnement
29/05	Secrétariat fédéral
4-5/06	CCN
11-12/06	CEF Lyon
26/06	Secrétariat fédéral
10/07	Secrétariat fédéral

contacts

Secrétaire général Ivan Candé	sg.fnee@cgt.fr	Secteur Mer Nicolas Mayer	nicolas.mayer@cgt.fr
Vie syndicale Benjamin Briant	orga.fnee@cgt.fr	Secteur aérien Eric Monate	monate@usac-cgt.org
Organisation Isabelle Robert	orga.fnee@cgt.fr	Secteur Environnement	poleenvironnementcgtfnee@gmail.com
Permanence Yolande Mellado	orga.fnee@cgt.fr	Interministériel Fabrice Massoulié	fabrice.massoulie@i-carre.net
Trésorerie Eric Bernard	trésorerie.equipement@cgt.fr	Catégoriel Bruno Piel	bruno.piel@cerema.fr
Communication Mjo Leliard	com.fnee@cgt.fr	Action sociale	
Formation Nathalie Carpentier	nathalie.carpentier@i-carre.net	OFICT Isabelle Lepla	isabelle.Lepla@cerema.fr
Infrastructures Gaëtan Silène	gaetansilene@snptri.fr	UFR Didier Alligné	alligne.didier@neuf.fr

Manifestation FNEE CGT

25 avril 2024

Communiqué



Montreuil, le 26 avril 2024

25 avril 2024, une forte mobilisation pour l'amélioration de nos conditions de travail qui en appelle d'autres

Ce jeudi 25 Avril, plus de 1000 agents du ministère de la Transition Écologique ont manifesté pour l'amélioration de la santé au travail et des conditions de travail. Ils ont été rejoints par des agents de la Santé, du Ministère du Travail, de l'Éducation ainsi que de l'ANDEVA.

Cette journée de mobilisation nationale a permis de remettre au centre la question des conditions de travail et l'exposition aux risques des agents, **obligeant le ministère à recevoir une délégation fédérale porteuse de nos revendications.**

Constatons que si l'entourage proche du ministre, en particulier son Directeur de Cabinet s'est montré ouvert à une discussion sur la sécurité, les effectifs, le dialogue social et les conditions de travail, l'entrave n'est pas venue du politique mais de la haute administration de notre ministère qui a fait en sorte de saboter le débat et de nous opposer son mépris.

Considérant donc que la prise de conscience du problème par nos interlocuteurs n'est pas à la hauteur des enjeux, **la FNEE CGT s'inscrit durablement dans un mouvement de revendications sur l'amélioration des conditions de travail des agents du MTE, et de fait, estime cette mobilisation comme une étape qui en appelle d'autres.** Les agents jugeront sur pièce non pas les déclarations mais les actes du ministre .

Nous engageons dès à présent les mobilisations dans les services et Établissements publics.

Occupons le terrain revendicatif, portons nos revendications, faisons-nous entendre, en commençant par une participation de tous aux rassemblements CGT, le 1er mai, sur tout le territoire ...

Il n'y aura pas de trêve ! Y compris pendant les JOP de Paris.



25 avril : intervention du SNPTRI CGT

Intervention du SNPTRI CGT lors de l'audience au cabinet du ministre le 25 avril 2024 dans le cadre de la grève pour l'amélioration des conditions de travail et pour l'octroi de la bonification des années de service actif aux Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'État (PETPE).

Les données concernant les conséquences sur la santé des mauvaises conditions de travail des PETPE sont très nombreuses, bien qu'incomplètes.

Ainsi, on ne connaît pas l'espérance de vie ni l'espérance de vie en bonne santé des agents.

Mais, on ne peut que déplorer année après année, notamment au travers des bilans sociaux tant locaux que nationaux, des taux d'accidentalité très élevés, des maladies professionnelles en nombre (bien que comme ailleurs il y a ici une énorme sous déclaration), des accidents graves et parfois mortels (6 morts en 4 ans).

Les maladies professionnelles dont sont victimes les agents sont nombreuses et multiples :

- maladies liées à l'exposition à l'amiante
- cancers de la prostate et maladie de Parkinson liés à l'utilisation de pesticides
- troubles musculo squelettiques
- ...

La DRIEAT a communiqué le mois dernier au sujet des dernières données de l'INSEE sur l'espérance de vie en indiquant que celle des habitants d'Ile de France avait augmenté de 8 mois depuis 2009, « grâce à l'amélioration de la qualité de l'air ».

Oui, l'exposition à la pollution de l'air diminue l'espérance de vie des populations.

Alors, de combien l'espérance de vie est elle diminuée pour celles et ceux qui travaillent au bord de la route, quand on sait que l'ambiance thermique facilite la pénétration des agents chimiques dans les voies respiratoires ?

Or, ce maintien en activité des PETPE au-delà de 60 ans dégrade de façon encore plus importante la santé de celles et de ceux empêchés ainsi de prendre leur retraite.

Les autres corps de la Fonction Publique classés en « catégorie active » disposent



Ajoutez à cela les conséquences du stress, des horaires de travail décalés, de nuit, des astreintes qui imposent d'intervenir à tout moment et sous toutes les conditions climatiques.

Comment s'étonner des très nombreux cas d'agents souffrants d'hypertension artérielle, de diabète, d'obésité et de maladies ou de troubles psycho somatiques.... ?

La baisse, en moyenne, de 15% des effectifs dans les Dirs a aggravé l'exercice de missions déjà en soit dangereuses et pénibles.

La réforme des retraites de 2023 n'a pas remis en cause le bénéfice du service actif pour les PETPE car la réalité de ces pénibilités et de leurs conséquences sur la santé est incontestable.

Mais la situation s'est fortement dégradée depuis 20 ans concernant leur accès à la retraite.

L'âge d'ouverture des droits était fixé à 55 ans en 2003 ; il est désormais fixé à 59 ans.

Pire, comme la condition des 143 trimestres requis pour une retraite à taux plein est quasi inatteignable avant 62 ans, voire 63 ans ou 64 ans, ce droit au départ anticipé n'est pas en réalité effectif.

d'une bonification des années passées en service actif permettant aux agents d'avoir la possibilité d'avoir de véritables départs anticipés : policiers, douaniers, personnels pénitentiaires, égoutiers, pompiers professionnels, etc...

Ce ne serait que réparer une injustice que d'accorder aux PETPE, enfin, une bonification des années passées en service actif.

Ce serait aussi permettre aux plus anciens d'être protégés de conditions de travail dangereuses et pénibles.

Le SNPTRI CGT a interpellé les directeurs-trices des Dirs pour recueillir leur avis sur cette revendication.

Une réponse collective est annoncée, qui selon nos informations reconnaîtrait la légitimité de cette revendication.

Le SNPTRI CGT a pris note que le ministère portait cette demande de bonification des années de service actif auprès du ministère de la Fonction Publique.

Nous vous demandons la communication des éléments du dossier déposé à l'appui de cette demande.

L'obligation pour chaque employeur de préserver la santé physique et psychologique des travailleurs placés sous sa responsabilité n'est pas respectée en

ce qui concerne le ministère et pour les PETPE, car vos plans de prévention ne sont pas à la hauteur des enjeux de protection et prévention des risques de dangerosité et de pénibilité, au vu des accidents que les agents subissent au quotidien qui les impactent tant physiquement que psychologiquement.

Chaque maladie professionnelle, chaque accident du travail est un échec dans le dispositif de prévention.

Des corrections peuvent et doivent être apportées après les analyses et les enquêtes qui doivent être réalisées après chaque accident, comme l'exige la réglementation.

La mise en place d'un Comité Social d'Administration (CSA) de réseau pour les Directions Interdépartementales des Routes (Dir) doit être réalisée au plus vite, sans attendre le renouvellement des instances après les prochaines élections dans la Fonction Publique, ce qui prendrait encore 3 ans !!!

Ce nouveau cadre pour l'instance en charge de la prévention permettra de

concentrer les travaux au bon niveau, et ainsi gagner en praticité et en efficacité.

Le ministère doit mettre des actes derrière ses déclarations sur la prévention et installer au plus vite ce CSA de réseau sur le périmètre des Dir.

Conclusion :

Pour le SNPTRI CGT la situation actuelle concernant les conditions de travail, la sécurité et la santé des Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'État n'est pas acceptable.

Il est urgent que le ministère prenne des mesures fortes destinées à protéger les agents des risques et dangers liés à l'exercice de leurs missions.

Cela passe notamment par des recrutements en nombre, ce qui permettra d'améliorer les conditions de travail des agents par le renforcement des équipes, par un retour à des fréquences d'astreintes plus support-

ables, par moins de travaux en horaires décalés et de nuit, etc...

La création d'un CSA de réseau des Dir permettra d'agir au bon niveau pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail, pour améliorer la sécurité des agents qui travaillent sous circulation, et pour agir sur tous les risques professionnels qui leur sont propres.

L'exposition à « des risques particuliers et à des fatigues inhabituelles » des PETPE est reconnue par le classement de leur corps en « catégorie active ».

Elle doit être complétée par la bonification des années passées en service actif, afin de permettre aux agents un véritable droit à un départ anticipé en retraite, avec un véritable déroulement de carrière et non ce qui sera appliqué prochainement par la réforme des PETPE passé en force au JO le 31 décembre 2023 qui est plus une usine à gaz qu'une réforme égalitaire pour tous les agents du corps des PETPE.



Officiers de Port et Officiers de Port adjoints : reconduction de la grève les 28 mai et 5 juin



Le 24 avril 2024

Grève des Officiers de port et Officiers de port Adjoints
APPEL À LA RECONDUCTION !
24 heures d'impact minimum
Les mardi 28 mai et mercredi 5 juin 2024

Le préavis de grève émis le 28 février 2024 n'est que suspendu !

L'administration n'a pas encore entamé de protocole de sortie de grève avec notre union syndicale, au contraire, elle opte pour un processus d'approbation forcé qui ne nous satisfait pas. Le 30 avril, une ultime séance d'examen concernant la réforme statutaire en cours est prévue.

Nous voulons des actions concrètes :

- ✓ **Des engagements écrits sur les avancés promises.**
- ✓ **Des délais précis et cohérents pour répondre à l'ensemble de nos revendications.**

En l'absence, nous reconduirons ce mouvement de grève aux dates précisées.

L'intersyndicale est plus que jamais unie et déterminée pour mieux nous défendre !

Pour la FNEE CGT Pour le SNPAM - SNOP - CGT Pour l'UNSA Pour la CFDT Pour la FSU

Ivan Candé-González Pierre de Chabaneix Jérôme Abotsi Michaël Maillot Véronique Caraco - Giordano

Semaine en 4 jours

Communiqué



Non, la semaine « de » 4 jours n'est pas une semaine « en » 4 jours...

Pour la CGT, la vraie réduction du temps de travail (RTT), c'est le passage aux 32 heures !

Le MTECT, dans une note du SG datée du 19 avril annonce lancer son expérimentation dans le cadre de la note DGAFP du 22 mars 2024. Il est notamment indiqué :

- L'expérimentation s'inscrit dans le respect des volumes horaires annuels obligatoires (1 607 h/an), à effectifs constants et ne pourra pas donner lieu à des modulations de cette durée.
- L'expérimentation peut remettre en question le nombre de jours RTT, voire les supprimer
- Le nombre de jours de congé étant calculé sur la base de 5 fois les obligations hebdomadaires, ce nombre sera fixé à 20 jours au lieu de 25 pour un temps plein
- Cette expérimentation se mettra en place sur la base du volontariat, tout en s'inscrivant dans le cadre de l'organisation collective du travail que le service aura entendu adopter, après échanges au sein de l'équipe concernée.

Afin de garantir un niveau suffisant de présence physique des agents sur leur site de travail, cette articulation pourrait par exemple amener à ajuster le nombre de jours télétravaillés dès lors que les agents auraient recours à la semaine en 4 / 4,5 jours. L'expérimentation a vocation à se dérouler au moins sur une année, pour en mesurer tous les effets. Elle pourra débuter dès le printemps 2024 et au plus tard en septembre 2024 pour une durée d'un an au moins.

Ce qu'en pense la CGT :

En réalité, le problème est celui du partage du temps de travail qui s'opère aujourd'hui de manière inégalitaire et en fonction des intérêts des employeurs :

- avec du surtravail et un nombre aberrant d'heures supplémentaires dont un nombre conséquent non décompté
- avec des agent.e.s au forfait jour qui travaillent déjà en moyenne 44h30 par semaine.

La volonté d'ouvrir une négociation à ce sujet dans la Fonction publique, n'occultera pas le fait que le gouvernement refuse d'ouvrir des négociations salariales. En France, des expérimentations de la semaine en 4 jours sans RTT ont été menées ces derniers temps et ce que l'on peut en dire, c'est que lorsqu'elles ne s'accompagnent pas d'une RTT et qu'elle ne se font pas en concertation avec les salarié·es, elles donnent lieu à une intensification du travail qui peut rebuter une grande majorité de salarié·es qui aspirent à travailler moins et travailler mieux.

En effet la charge de travail journalière augmente énormément et la fatigue cumulée (en comptant le temps de transport) est si importante que les trois jours de repos ne suffisent pas à contrebalancer la fatigue. Cette mesure est ainsi dangereuse pour la santé des travailleurs de la fonction publique. Dans un contexte où le temps et la charge de travail sont toujours aussi importants et où la fonction publique n'arrive plus à attirer suffisamment d'agent.e.s, cette mesure est une complète hérésie. Pour la CGT, la semaine sur 4 jours ne peut se résumer à une concentration du travail effectué normalement en 5. Elle ne peut pas être qu'un moyen d'augmenter l'attractivité des administrations et établissements publics ou être un seul levier d'augmentation de la productivité.

La CGT défend les 32h hebdomadaires sans lissage sur l'année et sans perte de salaire, elle revendique :

- **L'instauration de la semaine de 32h à salaire égal et avec réduction de la charge de travail**
- **Des recrutements, une réduction de la charge de travail et une organisation pour une meilleure répartition de celle-ci**
- **L'instauration d'un droit à la déconnexion effectif**
- **La comptabilisation puis la récupération ou le paiement des heures supplémentaires**

Union Syndicale de la DDT du Cher : Courrier au Préfet



Bourges le 22 avril 2024

Monsieur le préfet,

Lors des récentes manifestations, des agriculteurs ont commis des dégradations dans Bourges principalement sur le domaine public.

De nombreux ronds-points ont été saccagés, la cité de Lariboisière a été souillée par le dépôt de lisier, de paille, de pneus et autres déchets ainsi que des jets de pommes occasionnant des détériorations (marches du parvis et du muret de la rampe pour les personnes à mobilité réduite, vitres maculées...)

De nombreux axes routiers et accès aux services ont été bloqués, empêchant ainsi la liberté de circulation de l'ensemble des citoyens.

Vous avez décidé, sauf erreur de notre part, de ne pas porter plainte contre ces actes.

Nous sommes compréhensifs vis-à-vis de la profession agricole et conscients des difficultés que traversent actuellement certains agriculteurs et de la détresse qui les touche.

Cependant, nous souhaiterions attirer votre attention sur la situation de cinq membres de l'union locale CGT de Saint-Florent-sur-Cher poursuivis pour dégradation de biens destinés à l'utilité publique et entrave à la circulation lors d'une manifestation contre la réforme des retraites en mars 2023 et dont le procès est renvoyé au 16 octobre 2024.

En effet, la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest a déposé une plainte à leur encontre pour les dégradations commises sur la RN151.

Si de tels actes sont condamnables, l'union syndicale CGT de la DDT du Cher vous demande de faire preuve d'autant de clémence quand il s'agit de militants syndicaux que d'agriculteurs dans un souci d'équité et en appelle à votre autorité pour réparer cette injustice.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez, monsieur le préfet, à ce courrier.

Les représentants de l'US CGT de la DDT du Cher

Copie : Directeur DDT 18, UD 18 CGT, SNPTAS CGT, FNEE CGT, UFSE CGT

CSA de la DDT de l'Ardèche

Déclaration intersyndicale

À Privas, le 22 mars 2024

Monsieur le Président,

La réduction des dépenses de 10 milliards d'euros en 2024 n'ouvre pas une perspective engageante pour les agents en mal-être. De plus, cela induit une morosité ambiante dans les services.

Au sein des DDI, les effets de ces restrictions budgétaires se font sentir au travers de coupes budgétaires sans arbitrages ou n'ayant pas fait l'objet de négociation.

Il est urgent de redonner du sens aux missions des agents et de leur donner rapidement des perspectives d'évolutions favorables. Cela passe par une juste valorisation des compétences et des rétributions mais également par un renforcement de l'échelon territorial avec l'affectation de moyens et d'effectifs supplémentaires.

Nous vous alertons sur la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire c'est-à-dire une mutuelle obligatoire dont le contenu nous est actuellement inconnu. Quelles communications, explications et informations vont être données aux SGCD pour être en mesure d'accompagner les agents des DDI ? Est-ce que cela est prévu ?

Par ailleurs, au lendemain d'une journée de mobilisation sur les salaires, nous exprimons nos plus vives inquiétudes et déplorons l'absence d'ouverture de négociations pourtant indispensables sur les perspectives salariales et les carrières dans la fonction publique, particulièrement dans un contexte d'inflation.

De plus, nous souhaitons exprimer notre incompréhension dans le traitement de la crise agricole. Nous sommes au côté de nos collègues des DDI, notamment ceux des services agricoles qui ont été pointés du doigt car soit-disant trop tatillons dans le traitement des dossiers de paiement ou lors des contrôles alors qu'ils ne font que leur travail.

Un fonctionnaire fait appliquer la loi, il n'est pas responsable des lois décidées ni des modalités de leur mise en œuvre

par des outils et des procédures de plus en plus complexes. Se défausser sur eux est tout simplement inacceptable !

Le gouvernement pense avoir résolu le problème en annonçant une série de mesures qui vont impacter le travail de l'ensemble des agents du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et du Ministère de la Transition Écologique (MTE).

Nous, représentants du personnel, sommes sollicités par des collègues qui sont inquiets, en recherche de sens de leur mission, en doute sur leur capacité à faire, et faire bien, dans les délais impartis, notamment en matière de traitement des dossiers de la politique agricole commune (PAC), de contrôles et de simplification.

Certaines annonces et déclarations publiques ont remis en cause les contrôles officiels effectués par les agents.

De ces annonces, nombre d'exploitants agricoles semblent retenir qu'ils n'auraient qu'un seul contrôle de l'administration par an.

Les agents du MASA et du MTE sont en attente d'informations et/ou de consignes plus claires concernant l'organisation de ces contrôles, leur nombre et leur déroulement.

Nous demandons à ce que ces consignes de contrôles soient écrites.

Il va de soi qu'il ne peut être envisagé l'application d'un traitement réglementaire différencié selon que l'on soit agriculteur ou « simple citoyen » sans moyen de pression.

Il existerait des cellules de coordination. S'il existe de telles cellules, celles-ci ne regroupent pas l'ensemble des contrôles publics auxquels peut être soumise une exploitation agricole.

Les interventions sur plainte (protection animale, mésusage de produits phytopharmaceutiques, ...) ne sauraient attendre une coordination et un report à l'année suivante.

Il est impossible de garantir qu'un agriculteur ne soit contrôlé plus d'une fois par an.

Ces annonces, cette compréhension, cette situation, conduiront les organisations professionnelles et syndicales de la profession agricole à condamner les services de contrôles de l'État qui, in-

évitablement, ne pourront pas s'inscrire dans ce cadre.

Il est, pour nous, inenvisageable que les agents soient laissés seuls pour gérer cette contradiction et les problèmes induits.

Certains discours, appellent clairement à la haine des fonctionnaires. Ces propos sont inqualifiables et nous demandons qu'ils soient systématiquement dénoncés au niveau des directions départementales, en passant par les préfetures et jusqu'aux Ministres. Ces propos ne peuvent qu'appeler et légitimer des actions violentes envers les agents représentant l'état.

Sauf erreur, les agents des directions départementales interministérielles (DDI) ont pour missions de faire appliquer la réglementation votée par les élus de la république et ces discours inversent les responsabilités.

Compte tenu de nos attributions (missions de contrôle, d'inspection du travail, d'évaluation, d'accueil ou en relation avec le public, des professionnels ou des non-professionnels), les agents de la DDT et de la DDETSPP sont potentiellement exposés à des risques d'agressions verbales voire physiques.

Les prérogatives de nos services et la légitimité de nos actions de contrôle doivent être rappelées. La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires garantit aux agents de la fonction publique une protection contre les violences physiques et verbales dont ils pourraient être victimes.

Qu'ils soient en déplacement, sur le terrain ou sur leur lieu de travail, l'employeur doit garantir la prévention de l'agression verbale ou physique à tous les agents.

Et l'incitation à la haine est punie par la loi.

Alors que nous allons commémorer cette année les vingt ans de l'assassinat de collègues à Saussignac (24), alors qu'il y a huit ans une technicienne agricole était tuée à Mayran (12) lors d'un contrôle, nous ne voulons plus que de tels drames puissent se reproduire.

Alors que le 19 janvier dernier un attentat, certainement en lien avec la colère agricole, soufflait le rez-de-chaussée d'un immeuble de la DREAL Occitanie, il

a fallu attendre l'intervention d'organisations syndicales notamment pour que nos ministres aient enfin, mais tardivement, quelques mots de soutiens pour les agents de ce service.

Ainsi, alors que nombre d'agriculteurs n'arrivent plus à vivre de leur travail, le gouvernement renonce au plan « éco-phyto » de réduction de l'usage des pesticides. Ce plan vise à accompagner la transition vers un modèle d'agriculture plus respectueux de l'environnement, des ressources et de la biodiversité.

Les agriculteurs sont pourtant les premières victimes de ces produits phytopharmaceutiques qu'ils manipulent en grande quantité. Plus généralement, ces produits participent déjà au déclin de la

population des invertébrés parmi lesquels les pollinisateurs, et des oiseaux communs, de la biodiversité en général, ainsi qu'à la pollution et à la destruction des milieux naturels et des écosystèmes.

Sur le logement, l'échec est patent : 2 millions 600 mille Français sont

actuellement en attente d'un logement social, du jamais vu !

Notre pays est confronté à une crise du logement gravissime. Il y a 4 millions 150 mille personnes mal-logées en France et 330 mille sans-domicile-fixe selon la Fondation Abbé-Pierre en 2023.

Ceci est le résultat de la diminution des aides à la pierre et aux ponctions faites par l'État dans les budgets des sociétés HLM.

Ces politiques d'attrition des services en charge de l'écologie, de l'aménagement du territoire, du logement et de l'agriculture conduisent à des réductions incessantes d'effectifs et des réorganisations sans fin qui épuisent les agents, nos collègues, ainsi qu'à l'abandon de missions légitimes.

L'intersyndicale, notamment pour tous ces agents découragés, se sentant abandonnés et pour certains désespérés au regard du peu de soutien apporté par leurs institutions, vous demande à minima :

des consignes claires et écrites concernant l'organisation des contrôles, leur

nombre, leur déroulement et les moyens de coordination ;

une dénonciation de l'attitude des personnes dont des représentants de la République qui ont de par leur discours, appelé clairement à la haine des fonctionnaires ;

de réaffirmer votre soutien aux agents des DDI pour le travail effectué et plus largement en mettant en œuvre les outils de prévention des agressions physiques et verbales pour tous les agents dans le cadre de leurs missions ;

de porter aux ministères la nécessité d'une ouverture de négociation pour l'évolution des carrières et des salaires.

Dans l'attente des suites que vous ne manquerez pas de donner à ces demandes, nous vous remercions pour votre écoute.

L'intersyndicale de la DDT de l'Ardèche

Copie de cette déclaration est adressée à l'ensemble des agents des DDI de l'Ardèche

Contractuels : message aux composantes

Lors de sa dernière réunion, la CEF a décidé d'organiser une **journée fédérale thématique sur les contractuel.le.s le 05 juin** à Montreuil. En effet, au regard des recrutements de plus en plus importants hors statut de fonctionnaire, la FNEE estime urgent de **s'organiser pour accompagner les contractuel.le.s au quotidien et leurs donner les clés afin de ne pas devenir des agents publics de « seconde zone »**.

L'objectif de la journée sera dans un premier temps d'appréhender les différentes formes de contrats existants dans nos champs de syndicalisation, de favoriser la création d'un réseau afin de mieux accompagner les agent.e.s face à l'administration. Un second temps, doit permettre d'élaborer un recueil de revendications ministérielles qui pourra être porté par les composantes de la fédération et défendu devant les différentes entités de l'administration.

Programme de la journée :

Matin (10h00/12h30)

- **État des lieux au sein du pôle ministériel**
- **Échanges avec l'UFSE-CGT**

AM (14h00/16h00)

- **Retours d'expériences d'initiatives revendicatives dans différents services**
- **Cahier revendicatif et pistes d'actions**

Cette réunion se tiendra en présentiel à Montreuil. Les frais seront pris en charge par la fédération.

Il est demandé aux composantes de s'assurer de la couverture en droits syndicaux des participant.e.s et de **nous communiquer leurs noms pour le vendredi 24 mai au plus tard**.

Merci également de nous transmettre tout document que vous jugeriez utile dans la préparation de cette initiative (RSU, éléments statistiques, identification de situations récurrentes, supports revendicatifs, ...).

Vous remerciant par avance pour votre implication dans cette initiative et restant à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le pôle vie syndicale

Les Etats généraux de l'industrie et de l'environnement : Un premier rendez-vous national le 28 mai

FACE À L'IMPÉRATIF CLIMATIQUE,
**LA CGT LANCE SON PLAN
D' ACTIONS SYNDICALES**

28 MAI 2024
Montreuil

FUTURS
ALTERNATIVES

**INDUSTRIE
ET ENVIRONNEMENT**

Inscription sur
cgt.fr/28mai

**RÉVOLUTIONS
ET ABOLITIONS**

1789 > 1804

commémoration
17 MAI 2024

PATIO DE LA CGT

GEORGES SÉDOY

263 RUE DE PARIS
MONTREUIL ♦ 93

Assemblée
générale
du collectif
Outre-mer
à 9h30

Marches des fiertés 2024
La CGT appelle à y participer

Plus d'infos ?



FNEE CGT

Syndicats des personnels
actifs et retraités

ministère de la Transition écologique et de
la Cohésion des territoires, des Transports,
du Logement, de la Mer et de la biodiversité





Bulletin de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement - Siège social :
263, rue de Paris - Case 543 - 93515 MONTREUIL CEDEX - Téléphone : 01.55.82.88.75
Email : fd.equipement@cgt.fr - site internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : Ivan Candé-González